
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

Distr. générale
6 juillet 2010
Français
Original : anglais

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 19 mai 2010, à 17 heures

Président : M. Cabactulan (Philippines)

Sommaire

Rapport des grandes commissions (*suite*)

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

10-36809X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 17 h 20.

Rapports des grandes commissions (suite)

Rapports d'activité des grandes commissions (suite)

1. **Le Président** invite les présidents des trois grandes commissions à informer la Conférence de l'avancement de leurs travaux.

2. **M. Yelchenko** (Ukraine), Président de la Grande Commission II, rappelle que la Commission a soumis son premier projet de rapport figurant dans le document NPT/CONF.2010/MC.II/CRP.1 à l'examen de l'ensemble des délégations le vendredi 14 mai 2010. La Commission a convoqué une séance plénière afin d'en examiner le texte le lundi 17 mai. À cette occasion, l'intervenant a invité toutes les délégations à formuler leurs observations sur le projet et à travailler de façon constructive pour parvenir à un accord sur le texte au cours de la semaine, de manière à ce que la Commission puisse transmettre les résultats de ses délibérations à la Conférence le vendredi 21 mai. Au cours de la séance plénière suivante, tenue le 18 mai, les délégations ont eu la possibilité de faire des commentaires sur le texte et de proposer des amendements. Il fait remarquer que l'organe subsidiaire devait apporter une réelle contribution au projet de rapport la Commission.

3. Au cours des jours à venir, la Commission poursuivra l'examen des propositions des délégations et des groupes d'Etats. Cependant, certaines propositions incompatibles devront être conciliées dans un projet révisé afin de parvenir à un consensus. C'est pourquoi le Président fera circuler le projet de rapport modifié de la Grande Commission II le jeudi 20 mai, ayant pris les dispositions voulues pour que la Commission puisse poursuivre ses délibérations lors d'une séance plénière qui se tiendra le vendredi 21 mai. À cet égard, il demande à toutes les délégations de travailler en collaboration de façon constructive en vue de contribuer au bon achèvement des travaux de la Commission dans les délais impartis.

4. **M. Nakane** (Japon), Président de la Grande Commission III, dit que depuis la présentation de son précédent rapport d'activité le vendredi 14 mai 2010, la Commission a tenu trois séances au cours desquelles des débats soutenus se sont poursuivis sur les deux points restants, à savoir la coopération technique et les approches nucléaires multilatérales, notamment la

question des garanties en matière de fourniture de combustible nucléaire.

5. Le lundi 17 mai, la Commission a également commencé à examiner son projet de rapport figurant dans le document NPT/CONF.2010/MC.III/CRP.2, qui a été remis à toutes les délégations le vendredi 14 mai. Elle vient d'ouvrir des négociations sur le texte du projet de rapport section par section. À ce jour, la Commission a reçu des observations sur quelque 30 paragraphes, ainsi qu'un grand nombre de propositions d'amendement. Partant, au moins une séance supplémentaire sera nécessaire pour achever la première phase de l'examen du projet. L'intervenant envisage de soumettre prochainement un texte modifié à la Commission à partir des observations et propositions reçues. À cet égard, il souligne que les Etats parties devraient avoir suffisamment de temps pour conclure leurs négociations de façon satisfaisante.

6. L'organe subsidiaire de la Commission a également tenu trois séances depuis la présentation de son premier rapport d'activité. Au cours de ces séances, il a examiné les questions de l'universalité du Traité de non-prolifération (TNP) et du retrait du Traité au point 16 e) de l'ordre du jour, ainsi que les problèmes institutionnels liés à la décision d'inscrire ces questions au point 17 de l'ordre du jour. Les débats sur les questions institutionnelles indiquent la persistance de vues divergentes sur les propositions émises par le Canada concernant l'appui institutionnel officiel au Traité de non-prolifération. Le Président de l'organe subsidiaire a ainsi demandé aux délégations d'achever les consultations bilatérales afin de parvenir à un texte accepté par tous qui sera intégré dans le projet de rapport de la Commission.

7. En outre, après l'examen par l'organe subsidiaire du texte du projet de rapport, le Président a veillé à ce que les parties intéressées engagent des consultations informelles en vue de parvenir à un consensus sur un texte accepté par tous.

8. *La séance est suspendue à 17 h 25; elle est reprise à 17 h 30.*

9. **M. Chidyausiku** (Zimbabwe), Président de la Grande Commission I, dit que la Commission a tenu deux séances depuis le vendredi 14 mai 2010 pour examiner son premier projet de rapport figurant dans le document NPT/CONF.2010/MC.I/CRP.2. Au cours de ces séances, des délégations et des groupes d'Etats ont présenté leurs observations orales et écrites pour

examen complémentaire. À partir des vues exprimées, il espère achever sous peu un rapport révisé qui sera un texte consensuel acceptable par tous les Etats parties.

10. **Le Président**, résumant la discussion, dit qu'il apparaît que les projets de rapport des présidents des grandes commissions ont été de manière générale bien reçus et que leur examen initial a donné lieu à un nombre considérable de propositions d'amendement des délégations et des groupes d'Etats. Il se félicite des actions majeures en cours et demande aux trois grandes commissions d'établir le texte définitif convenu de leurs rapports afin que le Comité de rédaction puisse se mettre au travail.

Débat général (suite)

11. **M. Duncan** (Royaume-Uni), expliquant que la formation d'un nouveau gouvernement national avait empêché sa délégation de prendre la parole auparavant, rappelle que le Document final de la Conférence de 2000 avait énoncé 13 mesures concrètes que les Etats parties au Traité de non-prolifération avaient acceptées de mettre en œuvre de manière à tenir leurs engagements contractés en application de l'article VI du Traité. À l'exception des mesures 7 et 8, qui ne s'appliquent pas au Royaume-Uni, sa délégation souhaite présenter une mise à jour des progrès réalisés par son pays dans la mise en œuvre de chacune des mesures.

12. S'agissant des mesures 1 et 2, il rappelle que le Royaume-Uni a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996 et l'a ratifié en 1998. Il a instauré un moratoire volontaire sur les essais nucléaires et ne procède à aucune explosion nucléaire expérimentale depuis 1991.

13. Conformément à la mesure 3, le Royaume-Uni a plusieurs fois demandé l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement en vue d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En outre, il respecte un moratoire volontaire sur la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires et n'a pas produit de telles matières depuis 1995.

14. S'agissant de la mesure 4, l'intervenant dit que le Royaume-Uni appuie la création d'un groupe de travail sur le désarmement nucléaire dans le cadre du programme de travail adopté par consensus lors de la Conférence du désarmement de 2009 et demande à la

Conférence du désarmement d'adopter un programme de travail pour 2010 s'y référant.

15. En ce qui concerne le principe de l'irréversibilité énoncé à la mesure 5, il fait remarquer que le Royaume-Uni n'a annulé aucune de ses mesures en matière de désarmement nucléaire. En outre, il a adopté un vecteur unique avec une conception d'ogive unique et une plateforme de lancement unique.

16. S'agissant de la mesure 6, le Royaume-Uni a exposé son engagement sans réserve envers l'objectif d'un monde sans armes nucléaires dans ses déclarations nationales et multilatérales.

17. Conformément à la mesure 9, le Royaume-Uni a accueilli en septembre 2009 une conférence pour que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires examinent des mesures de confiance en vue d'un désarmement nucléaire. La conférence a réuni pour la première fois des savants nucléaires et des dirigeants politiques de premier plan des Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils examinent les problèmes de confiance, de vérification et de conformité, ainsi que la réalisation de nouvelles avancées vers le désarmement et la non-prolifération et des mesures propres à résoudre ces problèmes. Le Royaume-Uni a également appuyé la recherche universitaire indépendante sur les conditions requises pour un monde sans armes nucléaires et une sécurité globale dans un monde comptant moins d'armes nucléaires.

18. De même, s'agissant de la mesure 9, le Royaume-Uni a réduit le nombre de ses têtes nucléaires opérationnelles à moins de 160 et la puissance explosive de son arsenal nucléaire d'environ 75 % depuis la fin de la guerre froide. Le pays pratique une transparence totale quant aux quantités de matières fissiles et de têtes nucléaires opérationnelles détenues et a publié les archives de ses stocks de défense de plutonium et d'uranium hautement enrichi. Le pays ne possède aucune arme nucléaire non stratégique et a réduit considérablement la disponibilité opérationnelle de ses systèmes d'armes nucléaires, qui ne visent aucun Etat. Le Royaume-Uni a affiché ouvertement sa politique en matière de garanties négatives de sécurité ; il a signé et ratifié les traités de Tlatelolco, Rarotonga et Pelindaba et se dit prêt à intégrer son arsenal nucléaire dans des négociations multilatérales plus larges sur le désarmement.

19. En application de la mesure 10, le Royaume-Uni a placé 4,4 tonnes de ses matières fissiles militaires

excédentaires sous les garanties de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et a soumis ces matières à l'inspection de l'AIEA. Le Royaume-Uni a également annoncé en 1998 qu'il cesserait d'exercer son droit à prélever des matières fissiles des stocks soumis à des garanties pour des armes nucléaires.

20. Le Royaume-Uni souscrit au principe énoncé à la mesure 11 d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Son pays a clairement respecté ses engagements en matière de désarmement non nucléaire et général.

21. S'agissant de la mesure 12, l'intervenant rappelle que le Livre blanc du gouvernement de décembre 2006, relatif à l'avenir de la force nucléaire de dissuasion du Royaume-Uni, énonce la doctrine nucléaire de son pays ainsi que sa position actuelle. Le Royaume-Uni livre également des rapports périodiques dans ses communications nationales aux comités préparatoires du TNP et aux conférences des Parties chargées d'examiner le Traité.

22. Pour conclure, s'agissant de la mesure 13, l'intervenant dit que le Royaume-Uni mène des recherches sur les aspects techniques et non techniques de la vérification du démantèlement des têtes nucléaires à travers un projet trilatéral réunissant le Royaume-Uni, la Norvège et VERTIC, un organisme de vérification non gouvernemental. Leur mission consiste à authentifier les têtes nucléaires, surveiller les installations de stockage et permettre l'accès aux sites nucléaires sans compromettre la sécurité nationale.

La séance est levée à 17 h 45.